

Cependant, il y a des gens au Canada qui le considèrent de plus en plus comme étant de la compétence fédérale. L'industrie, telle que l'exploitation minière par exemple, tombe dans le domaine provincial, ce qui n'empêche pas le Dominion de s'y intéresser largement. J'ai été vivement frappé d'un discours prononcé récemment par l'honorable Frank Carrel, qui est, sauf erreur, député à la législature de Québec.

M. le PRÉSIDENT: Il est décédé il y a trois jours.

M. BLACKMORE: C'est malheureux, car il s'intéressait vivement à nos forêts. Je me demande, monsieur le président, si vous me permettriez de lire un court passage de ce discours.

M. le PRÉSIDENT: Je crois que ce serait irrégulier.

(Le crédit est adopté.)

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

Service médical:

177. Hospitalisation et soin général des Indiens, \$1,404,612.

M. MacNICOL: Si je prends la parole, c'est simplement pour dire que j'avais une foule d'observations à formuler à ce sujet, mais que vu le désir de la Chambre d'ajourner le plus tôt possible, je vais les remettre à la prochaine session.

(Le crédit est adopté.)

Bien-être et enseignement:

180. Education des Indiens, \$531,565.

M. CASTLEDEN: J'aimerais savoir pourquoi on a réduit de \$92,000 ce crédit qui me paraît extrêmement important.

L'hon. M. CRERAR: Je suppose que c'est, jusqu'à un certain point, à une fin d'économie; cependant, cette diminution provient surtout du fait qu'en ce qui concerne les Indiens, l'année scolaire a été réduite de dix à neuf mois. C'est-à-dire que les jeunes Indiens qui fréquentent ces pensionnats jouiront maintenant d'un congé de trois mois. A la vérité, nous avons constaté, dans la pratique, que le jeune Indien ne tient pas au pensionnat. Les enfants viennent passer sept ou huit mois de l'année dans des pensionnats, puis s'en retournent chez eux. Ils peuvent se trouver à des centaines de milles de leurs foyers.

M. MacNICOL: Le poste n° 180 vise-t-il les pensionnats?

L'hon. M. CRERAR: Non. Peut-être n'aurais-je pas dû mentionner les pensionnats à l'occasion de ce crédit, parce qu'il ne s'applique qu'aux externats. Ces externats sont ouvert neuf mois par année au lieu de dix.

M. CASTLEDEN: Est-ce une mesure de portée nationale?

L'hon. M. CRERAR: Oui.

M. JAKES: Cela explique-t-il l'ensemble de la réduction?

L'hon. M. CRERAR: La construction d'écoles sera moins considérable cette année, comparativement à l'an dernier, et cela explique en partie cette réduction.

M. MacNICOL: Les instituteurs des écoles des réserves ont-ils tous des diplômes?

L'hon. M. CRERAR: La plupart en ont. Le directeur m'informe qu'il y en a un ou deux qui possèdent des titres spéciaux mais qui ne sont pas diplômés. Toutefois, a peu près tous sont des instituteurs diplômés.

M. CASTLEDEN: A la page 131 il est question d'un inspecteur à service intermittent; dans quelle province se trouve-t-il?

L'hon. M. CRERAR: Au Nouveau-Brunswick.

(Le crédit est adopté.)

DIVISION DE L'IMMIGRATION

Division de l'immigration:

184. Application de la loi de l'immigration et de la loi de l'immigration chinoise, \$166,440.

M. MacINNIS: Je crois comprendre que l'immigration chinoise dont il est question dans ce poste est réduite à presque rien. Je me rappelle avoir demandé des statistiques à ce sujet, il y a quelques années, et on m'a dit qu'il entrait au pays un chinois environ par année. Dans les circonstances, quelle est l'objet de ce crédit? Il doit y avoir une raison, puisqu'on ne laisse plus entrer les Chinois au Canada à l'heure actuelle.

L'hon. M. CRERAR: Ce poste a trait au service administratif. Il s'applique non seulement à la loi de l'immigration chinoise, mais à l'administration de tout le service.

M. GREEN: S'est-il produit du nouveau au sujet des enfants invités qui nous viennent de la Grande-Bretagne?

L'hon. M. CRERAR: Le premier groupe, —qui n'est pas très considérable, il est vrai; mais je ne tiens pas à en dire le nombre,— est arrivé au Canada vendredi dernier. On s'attend qu'il en arrivera d'autres groupes de temps à autre.

M. GREEN: Sont-ce des enfants qui viennent en vertu d'un accord intervenu entre les deux gouvernements?

L'hon. M. CRERAR: Oui.